

Was ist Häusliche Gewalt?

Häusliche Gewalt ist eine der weltweit häufigsten Formen von Gewalt an Frauen. Sie bezeichnet Gewalt in der Partnerschaft. Die Partner können verheiratet sein oder nicht; sie können heterosexuell oder homosexuell sein; zusammen oder getrennt leben.

Gewalt gegen Frauen ist gesetzlich verboten und stellt eine Straftat dar. Die Gewalt kann einmalig, dauernd stattfinden oder sich in Abständen wiederholen.

Welche Formen Häuslicher Gewalt gibt es?

- Körperliche Gewalt (androhen und ausüben)
- Zwangsheirat
- Beleidigen, Erniedrigen, Einschüchtern
- Sexuelle Gewalt
- Verfolgen und Auflauern (Stalking)
- Geld einbehalten und Einteilung des Geldes kontrollieren
- Drohung den Kindern etwas anzutun



Wie kann mir geholfen werden?

Es gibt viele unterschiedliche Möglichkeiten und Rechte für Opfer häuslicher Gewalt. Spezielle Frauenberatungsstellen kennen die polizeilichen, strafrechtlichen, zivilrechtlichen Möglichkeiten des Schutzes und bieten ganzheitliche Beratung.

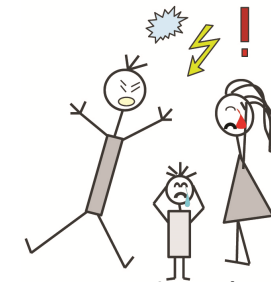
Qu'est-ce que la violence domestique?

La violence domestique est mondialement la forme la plus répandue de violence subie par les femmes. Le terme de violence domestique désigne la violence qui s'exerce au sein du couple. Les partenaires peuvent être mariés ou vivent en concubinage avec ou sans communauté de vie. Il peut s'agir de relations hétérosexuelles ou homosexuelles.

La violence envers les femmes est interdite par la loi et constitue un délit. Cette violence peut prendre la forme d'un acte unique ou s'exercer de façon permanente ou cyclique.

Les formes de la violence domestique

- La violence physique (menacer et exercer des actes de violence)
- Le mariage forcé
- Les insultes, l'humiliation, l'intimidation
- La violence sexuelle
- Le stalking/la traque furtive
- Le refus de donner de l'argent, contrôler les dépenses au centime près
- Les menaces de faire du mal aux enfants



Comment se faire aider?

Les personnes victimes de violence domestique disposent de beaucoup de possibilités et de droits pour se protéger et se défendre. Des lieux de consultation spécialement destinés aux femmes victimes de violence domestique vous offrent leurs services dans une approche holistique et vous informent des mesures d'ordre policier, pénal et civil pouvant être mises en place pour votre protection.